

Conseil Municipal du 22 septembre 2017 - 20 h 30
COMPTE RENDU N°30

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - F. BONNE - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL- R.M. SIFFRE -I. SILHOL - S. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : J. DELAVALLEE - P. SOULAIROL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 21 juillet 2017

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 21 juillet 2017.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 21 juillet est adopté à l'unanimité.

03 – Cession de terrain rue Pierre et Marie Curie

Monsieur AZAM rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral qui déclare d'utilité publique le projet d'aménagement d'une aire de stationnement et de services sur la commune de Péret, rue Pierre et Marie Curie.

Il rappelle que le service des domaines a émis une valeur vénale de 255 000 € pour l'acquisition des parcelles cadastrées B848, 396, 397, 398, 399, 400 avec possibilité de majoration jusqu'à 293 250 €. (15%)

Enfin, il rappelle que dans sa séance du 21 juillet, le Conseil Municipal a mandaté Monsieur le Maire pour négocier une vente amiable avec Monsieur René SIFFRE.

Monsieur AZAM informe le Conseil que Monsieur le Maire a rencontré Monsieur SIFFRE qui a donné son accord pour une cession au prix de 293 250 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la cession à la commune des parcelles de Monsieur SIFFRE pour un montant de 293 250 €, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Arnal, notaire à Fontès.

04 – Décision modificative n°2 – service des eaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du service des eaux et assainissement concernant la modification des écritures comptables en section de fonctionnement.

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
701249 Reversement agence de l'eau	+ 2 000 €		
604 Achat d'étude, prestations, service	- 2 000 €		
Total	0		

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du service des eaux et assainissement.

05 – Ecole – Environnement Numérique de travail

L'école de Péret a passé depuis 2014 un partenariat avec l'académie pour mettre en place l'ENT (Environnement Numérique de Travail). Il s'agit de services de vie scolaire, des services de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école.

La convention arrive à échéance cette année et il convient de la renouveler, sachant que la participation financière est désormais de 50 €/école /an au lieu de 1.50 € par enfant.

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal la nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec l'académie pour le projet d'Environnement Numérique de Travail, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

06 – Rapport Syndicat Centre Hérault

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le rapport 2016 du Syndicat Centre Hérault qu'il convient d'approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 du Syndicat Centre Hérault.

07 – Emploi aidé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 20h/semaine de Monsieur Sébastien BAUDET est arrivé à échéance au 31/08/2017. En raison de la suppression des contrats aidés par l'Etat, son CAE n'a pas pu être renouvelé. Afin de ne pas fragiliser la situation financière de Monsieur BAUDET et de faire face aux travaux devant être réalisés par le service technique, un contrat de 2 mois lui a été proposé, soit jusqu'au 31/10/2017.

Le Conseil Municipal se prononcera après la réponse de Monsieur le Préfet qui a été saisi pour que ce contrat soit prolongé.

08 – Modification statuts CCC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 courriers de la communauté de communes du clermontais (CCC) concernant la modification des statuts.

Le 1^{er} concerne la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service y afférentes. La Maison de Service au Public a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics.

Le 2nd courrier concerne la compétence optionnelle « voirie d'intérêt communautaire ». A compter du 01/01/2018, la communauté devra acquérir une compétence supplémentaire afin de continuer à bénéficier de la Dotation globale de Fonctionnement bonifiée.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux deux modifications de statuts de la Communauté de Communes du Clermontais.

09 – CDG34 – Protection sociale complémentaire – risque prévoyance

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault concernant une convention de participation pour le risque prévoyance. Cette assurance prend en charge le salaire des agents en cas de maladie.

La commune a passé une convention avec le CDG34 qui arrive à échéance au 31/12/2018, pour le risque maladie, incapacité de travail, invalidité et décès des agents. Il convient de délibérer afin d'autoriser le CDG34 à lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Ce mandat n'engagera pas la commune qui restera libre de conclure ou non la convention de participation qui lui sera proposée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le CDG34 à lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence concernant la convention de participation pour le risque prévoyance.

10 – Régime indemnitaire 2017

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal le tableau relatif au régime indemnitaire 2017 des agents communaux, et indique que l'enveloppe budgétaire s'élève à un montant de 13 391.58 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le régime indemnitaire 2017 d'un montant de 13391.58 €.

11 – RIFSEEP

Monsieur AZAM expose au Conseil Municipal que les modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents évoluent.

Il devient le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et sera mis en place à compter du 01/01/2018.

Chaque structure publique définira le régime indemnitaire le mieux adapté à ses propres objectifs de rétribution du travail réalisé, à ses ressources humaines et financières, à son organisation et sa culture interne.

Monsieur AZAM informe le Conseil que le mode de calcul doit être validé en conseil Municipal puis en Comité Technique du centre de gestion.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de RIFSEEP à mettre ne place à compter du 01/01/2018.

12 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

28/08/2017 Vente par M Pierre ANGLADE de terres situées lieu-dit Fontainilles à M Julien GILLOT et Mme Sarah LOUX

28/08/2017 Vente par Mme Muriel HUGOL de terres situées lieu-dit Maidergues et l'Arnède à M Bruno CASTES

31/07/2017 Vente par M Christian SERVEL d'un terrain à bâtir situé au lieu-dit Les Roques à M Florian MONTEILLARD et Mme Nelly GLEIZE

27/07/2017 Vente par M Paul CAUVEL de terres situées au lieu-dit La Viollière à M Jean-François ROLLAND

01/08/2017 Vente par M et Mme Patrick JEMIN d'une maison d'habitation située 3 ter imp Paul Riquet à M Logan DUHAMEL

b) Autres Décisions

2017/14 portant signature du marché Travaux d'extension des bassins de lagunage naturels à l'entreprise Baldare pour un montant de 65 704 € HT

2017/15 portant avenant à la signature du marché travaux de rénovation/réaménagement intérieur Logiverts de Malhubert, lot 4 Plomberie Caceres JL en augmentation de 506 € HT soit un nouveau montant de marché de 2 926 € HT

2017/16 portant avenant à la signature du marché travaux de réfection Bd Alphonse Daudet, lot 1 TPSO en augmentation de 1035 € HT soit un nouveau montant de marché de 27 555 € HT

2017/17 portant avenant à la signature du marché travaux de rénovation/réaménagement intérieur Logiverts de Malhubert, lot 2 Peinture Caceres JL en augmentation de 2944 € HT soit un nouveau montant de marché de 11 352 € HT

13 – Questions diverses

- Devis Cimetière

La voirie du cimetière nécessite une dépense supplémentaire de 5000 € environ.

Au vu de la situation financière de la commune, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux.

- Service des eaux

La Communauté de Communes du Clermontais (CCC) demande un versement de 10 € par abonné pour l'eau et l'assainissement soit environ 11 000 € pour Péret.

Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable à cette demande sous réserve que la « solidarité » soit partagée au sein de la CCC.

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC